5374 B
à 5376 B

MANIOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

MANIOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

[L.6.g/3]
5374B

NOTICE

SUR

LE MARQUIS DE CHASSELOUP-LAUBAT.

BIBLIOTHÈQUE DE LA ROCHELLE

(Extrait de la *Revue maritime et coloniale.*)

PARIS

LIBRAIRIE ADMINISTRATIVE,
PAUL DUPONT,
Rue Jean-Jacques-Rousseau, 41
(Hôtel des Fermes).

CHALLAMEL AINÉ,
LIBRAIRE COMMISSIONNAIRE
POUR LA MARINE ET LES COLONIES,
Rue des Boulangers, 30,
et rue de Bellechasse, 27.

1874

MANIOC.org
Médiathèque Michel-Crépeau
Communauté d'agglomération de La Rochelle

[26.953]
5374B

NOTICE

SUR LE

MARQUIS DE CHASSELOUP-LAUBAT.

Dans la séance générale tenue le 20 décembre dernier par les membres de la Société de géographie, M. le vice-amiral baron de La Roncière le Noury, président de la Société, à prononcé l'allocution suivante :

Messieurs, en m'élevant à l'honneur de présider la Société de géographie, vous m'avez imposé un double devoir : celui de vous remercier d'abord, et ensuite celui de vous parler de l'homme éminent dont vous m'avez confié les fonctions, de celui dont le souvenir est encore présent dans toutes vos mémoires, et qu'une mort prématurée a enlevé à votre sympathique affection.

Vous vous êtes rappelé, Messieurs, que la géographie et la marine marchent de pair dans les progrès des connaissances humaines, et le trait d'union entre les deux sciences que vous avez déjà tracé, en faisant choix de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, vous l'avez tracé de nouveau en songeant à celui qui s'honore d'avoir été son élève et son ami, et qui mettra, vous pouvez en être certains, tous ses soins, tout son dévouement à servir les intérêts de la Société. Et permettez-moi de vous dire qu'en outre de l'orgueil que votre choix pourrait éveiller chez lui, il se trouve avec joie au centre de vos intéressants travaux comme dans une oasis au milieu des stériles agitations des affaires publiques.

C'est dans la science, Messieurs, et en est-il de plus attrayante que celle qui a ici nos préférences? c'est dans la science que sera tou-

jours la véritable alimentation de l'intelligence humaine; c'est par le *rerum cognoscere causas* que l'homme se rapproche de la divinité et que son âme s'élève vers les grandes vérités, en même temps qu'elle répond aux grands doutes que la Providence a suscités à nos présomptions comme à nos faiblesses.

Aussi n'est-il pas de but plus noble à l'ambition d'un citoyen que cette suprême récompense du savant : l'admission à ce grand Institut de France dont la réputation universelle a résisté à toutes nos commotions politiques, et dont plusieurs membres, et des plus éminents, font partie, nous nous en honorons, de notre Société.

Mais, Messieurs, la science abstraite ne suffit pas à l'activité humaine. La science n'est réellement féconde que lorsqu'elle est un instrument de progrès et de production. Ce n'est point dans un but unique de curiosité que se sont faites successivement les découvertes et les explorations géographiques. La découverte de l'Amérique, les explorations si persévérantes dans l'intérieur de l'Afrique, la recherche du passage au Nord-Ouest avaient, outre un but scientifique, un objectif politique et commercial.

A mesure que la civilisation se développe, que les distinctions sociales s'effacent devant la rivalité du travail, le grand mobile des peuples dans leurs entreprises mutuelles consiste surtout dans l'accroissement des transactions commerciales.

C'est dans cet ordre d'idées qu'un certain nombre de bons esprits ont pensé que des relations fructueuses pourraient s'établir entre notre Société et les représentants les plus éminents des grandes branches du commerce extérieur de la France. Des démarches simultanées ont été faites dans le but d'associer nos travaux scientifiques à ceux qui ont principalement pour objet l'accroissement de la richesse publique. Une entente s'est ainsi établie entre nous et les représentants les plus autorisés de plusieurs chambres syndicales du commerce d'exportation. Une commission mixte a été formée et a déjà tenu une première séance où elle a constitué son bureau et s'est partagée en sous-commissions. Notre éminent collègue, M. Meurand, a été élu président. Votre commission centrale augure très-favorablement, Messieurs, de cette alliance, et elle vous tiendra successivement au courant des travaux qui en seront le fruit.

Messieurs, vous savez qu'un congrès de géographie a été tenu en 1871, à Anvers, sur l'initiative et par les soins persévérants et désin-

terressés d'un certain nombre de savants belges, et notamment M. Ruelens, l'érudit bibliothécaire de la ville de Bruxelles [1].

Ce groupe d'hommes éclairés a pensé que la science géographique tirerait un grand profit de congrès de cette nature tenus successivement dans des villes importantes de l'Europe; il nous a proposé de choisir la capitale de la France comme le siége de la prochaine réunion. Votre commission centrale ne pouvait qu'agréer avec empressement ce témoignage flatteur adressé à notre Société et à la science française. Elle a examiné et accueilli la proposition; elle a pensé que des solennités de cette nature, pour conserver leur importance et répandre l'éclat qui leur appartient ne devaient pas se succéder à des époques trop rapprochées. D'autres considérations d'un ordre plus élevé encore nous ont déterminés, après avoir reçu l'approbation du chef de l'État, nécessaire pour cette entreprise internationale, à étudier l'époque où pourrait avoir lieu la réunion à Paris d'un congrès universel des sciences géographiques.

Si les propositions que nous aurions alors à adresser dans ce but, aux Sociétés étrangères étaient acceptées, nous ferions appel, Messieurs, au bon vouloir de tous les membres de notre Société. L'importance d'un congrès de cette nature ne vous échappera pas et stimulera, je n'en doute pas, le zèle de chacun de vous. Nous avons tous à cœur de montrer que nos immenses revers, loin de nous abattre, ont réveillé chez nous l'ardeur du travail, en nous révélant l'indolence où l'excès de bien-être et la présomption nous entraînaient, et que, s'ils ont ébranlé momentanément notre état politique, ils n'ont fait qu'ouvrir une nouvelle ère à nos études et à nos méditations.

---

[1] L'idée première d'un congrès de sciences géographiques à Anvers est due à M. Ruelens, l'érudit bibliothécaire de la ville de Bruxelles.

Il fit part de son idée à M. Van Raemdonck, auteur d'une vie de Mercator, à M. Génard, bibliothécaire archiviste de la ville d'Anvers, à M. Stessels, lieutenant de vaisseau, à M. Delgeur, égyptologue distingué, à M. John Cogels-Osy, sénateur, échevin de la ville d'Anvers, président de la commission pour l'érection d'une statue au géographe Abraham Ortelius, d'Anvers. Ce fut à l'occasion de l'inauguration d'un autre monument, celui de Mercator, qu'eut lieu le congrès.

Le président du comité d'organisation fut M. Van Put, bourgmestre d'Anvers. Les vice-présidents furent MM. d'Hane-Steenhuyse, Cogels, Metdepenningen, directeur de l'institut du commerce.

Les secrétaires généraux : MM. Génard, Rigelé, Ruelens, Stessels, Van Raemdonck.

Le congrès fut ouvert le 13 août 1871, et dura 8 jours.

Mais je fatigue votre impatience, Messieurs; notre aimé et laborieux secrétaire général captivera tout à l'heure votre bienveillante attention, en vous entretenant des faits géographiques de l'année qui vient de s'écouler, et j'ai hâte de vous parler de notre regretté président. Je ne saurais choisir un milieu plus intelligemment sympathique que cette assemblée pour évoquer cette chère et illustre mémoire, et retracer rapidement les principaux traits de la vie d'un grand citoyen et d'un homme de bien.

Le nom de Chasseloup-Laubat était déjà une illustration de l'ère impériale. Le père de notre président était général de division du génie; il avait fait, en cette qualité, toutes les guerres de l'empire et était à la tête de son arme dans la campagne de Russie. La correspondance de Napoléon Ier fait foi de la confiance que l'empereur témoignait à son lieutenant.

Il eut une fille devenue Mme la baronne de Bernon, et trois fils : l'un était un diplomate distingué, le second mourut général de division, et le troisième, le nôtre, permettez-moi cette expression familière qui est dans tous vos cœurs, le nôtre fut élevé en vue des carrières civiles. Né le 29 mars 1805, dans la ville d'Alexandrie, en Piémont, dont son père relevait les fortifications, il reçut de sa mère une éducation sévère et virile. Le général du génie ne pouvait que lui donner une instruction solide et variée. Il fut nommé, en 1828, auditeur au conseil d'État, non sans peine, car, par suite des nécessités parlementaires, déjà brûlantes alors, qui ressortaient de l'attitude indépendante de son père à la Chambre haute, sa nomination, depuis longtemps promise, ne put avoir lieu qu'à l'avénement du ministère libéral de M. de Martignac.

Il eut pour maître et prit pour modèle le chevalier Allent, l'un des plus l'aborieux et des plus infatigables membres de cette institution indispensable qu'on appelle le conseil d'État, institution qui, dans tout système bien pondéré, doit être la base de l'édifice politique, et fut, de tout temps, la pépinière et la réserve des hommes d'État les plus distingués. Il aimait à rappeler les leçons qu'il avait reçues de M. Allent, et faisait ressortir ainsi souvent cette grande vérité, à savoir que l'avenir d'une carrière dépend du premier maître que l'on a eu, du premier modèle que l'on s'est donné.

A la révolution de 1830, il était nommé capitaine dans la garde nationale et attaché à l'état major du général La Fayette; mais il ne

sacrifiait point à ce service civique ses chères occupations du conseil, et, en 1831, ses aptitudes le firent désigner pour remplir les difficiles fonctions du ministère public qu'il exerça jusqu'en 1836.

C'est alors que M. le comte Molé, ministre des affaires étrangères, lui confia une mission à Tunis et en Algérie ; il assista ainsi à la première expédition de Constantine, sous les ordres du maréchal Clauzel.

Il se plaisait à raconter que c'était dans cette mission qu'il avait commencé son apprentissage de la géographie, et surtout celui de la marine, par les atteintes les plus atroces du mal de mer, à bord d'un petit brick de guerre qui le transportait sur divers points du littoral algérien, et ce fut un grand adoucissement pour lui de pouvoir s'embarquer sur le trois-ponts le *Montebello*, le plus grand vaisseau que la France possédât alors.

Rentré en France en 1837, il fut envoyé à la Chambre des députés par l'arrondissement de Marennes, où était le berceau de sa famille et, l'année suivante, à l'âge de trente-trois ans, il était nommé conseiller d'État.

Au sein de la Chambre des députés, M. de Chasseloup ne tarda pas à conquérir la même place qu'il avait su se créer au conseil d'État. Il s'y faisait entendre tour à tour, avec succès, dans les questions de travaux publics, de chemins de fer, de législation. Dans sa dialectique, on retrouve le penseur, l'homme de bien et toujours l'homme d'esprit. Timon a dit de lui : « Orateur, homme d'affaires, de la science administrative, une logique serrée, une parole sûre d'elle-même. »

Jusque-là, M. de Chasseloup ne s'était occupé que de questions d'affaires ; mais survint 1848. C'est alors que s'accentue son rôle politique. De même qu'aux sanglantes journées de juin il avait fait noblement son devoir comme garde national, et avait vu son nom cité au *Moniteur* parmi ceux qui avaient le plus activement payé de leur personne en ces heures néfastes, de même il monte courageusement sur la brèche à l'Assemblée nationale d'alors, notamment lorsqu'il s'agit de lutter contre les révolutionnaires de l'époque, et dans les discussions sur les lois d'impôts.

Le 10 avril 1851, M. de Chasseloup est nommé ministre de la marine. A ce moment, il voulut bien m'appeler près de lui, et c'est à dater de cette époque, Messieurs, que j'appris à connaître ce maître regretté, et que mon dévouement lui fut acquis.

La situation politique était bien faite alors pour inspirer de sérieuses inquiétudes; mais, malgré les circonstances au milieu desquelles le nouveau ministre de la marine avait à débuter, il avait pu, quoiqu'il n'ait conservé son portefeuille que jusqu'au 19 octobre suivant, réaliser encore quelque bien, jeter des semences qui devaient germer et préparer des travaux destinés à aboutir ultérieurement. Je citerai, par exemple, le décret du 15 août 1851, sur le service à bord, celui sur les installations des bâtiments, celui de la solde, la loi sur les banques coloniales, etc., etc. Dans tous ces actes, Messieurs, on retrouve, et nous le retrouverons encore plus tard, cet esprit libéral qui s'était inspiré des tendances du ministère Martignac, sous les auspices duquel M. de Chasseloup avait débuté dans l'administration.

Élu de nouveau député aux élections de 1852, il est, dès l'ouverture de la session, nommé rapporteur du budget, et, dans un rapport qui eut alors quelque retentissement, le député libéral reparaît, revendiquant pour la Chambre les vieilles franchises parlementaires. Quelque temps après, animé du même esprit, c'était alors une hardiesse, il défend avec autant d'indépendance que de talent M. de Montalembert, que le gouvernement demandait l'autorisation de poursuivre.

La lutte politique ne suffisait pas à son activité. En 1853 il acceptait la présidence du conseil d'administration des chemins de fer de l'Ouest, et, en cette qualité, secondé par des collègues intelligents et des agents dévoués, il eut la bonne fortune de mener rapidement à bien la construction du chemin de fer de Cherbourg, entraîné qu'il était toujours vers les choses qui le rattachaient à la marine, pour laquelle il ne pouvait se défendre de regrets et pour laquelle il conservait de vives sympathies.

L'État ne pouvait se priver longtemps des services d'une telle intelligence. Le 24 mars 1859, il est nommé ministre de l'Algérie et des colonies; tâche délicate et difficile. Il succédait là, en effet, au prince Napoléon. Le cousin de l'empereur, imbu des idées novatrices vers lesquelles l'entraînait son initiative impétueuse en dépit de son intelligence réfléchie, avait entrepris de faire prédominer en Algérie l'élément civil sur l'élément militaire. Son successeur devait continuer les mêmes errements. C'était au moment où l'armée brillait d'un si vif éclat à Magenta, à Solférino, à Melegnano. Les chefs de cette armée, presque tous soldats d'Afrique, ressentaient, des tendances prématurées que le gouvernement manifestait pour l'Algérie, une vive susceptibilité,

et se plaignaient qu'on voulût les exclure de toute intervention dans les affaires d'une contrée qu'ils avaient conquise.

Malgré les obstacles que devaient faire naître ces susceptibilités, qu'on ne peut, d'ailleurs, que trouver légitimes, M. de Chasseloup, pendant les dix-huit mois que dura son ministère, réussit à organiser la justice indigène, à améliorer le régime de la propriété, et à doter l'Algérie de trois chemins de fer et de nombreux et importants travaux publics, tels que le boulevard de l'Impératrice, à Alger, et le pont de Constantine.

Le 24 novembre 1860, dans ce commencement d'évolution vers un régime plus libéral, évolution à laquelle les conseils de M. Chasseloup, joints à ceux de son collègue M. le comte Walewski, qui fut aussi un de nos présidents, ne furent pas étrangers, il reprit son portefeuille préféré de la marine et des colonies. Il se souvint alors de son collaborateur de 1851, et il voulut bien m'appeler de nouveau auprès de lui. Je puis donc être devant vous, Messieurs, son témoin, en retraçant à grands traits ce qu'a été ce ministère de six années.

Il succédait à un illustre amiral, universellement respecté dans la marine, M. l'amiral Hamelin. La tâche n'en était que plus difficile, et, si elle effraya sa modestie, elle ne fit que stimuler son infatigable ardeur et développer ses brillantes qualités.

Il serait trop long, Messieurs, dans le cadre restreint que je suis obliger de m'imposer, de détailler les actes de M. de Chasseloup comme ministre de la marine et des colonies; je me vois à regret forcé de me borner, pour ainsi dire, à une simple énumération. Tout d'abord, il constitua la Cochinchine française, cette nouvelle colonie qu'avait éventuellement occupée l'amiral Rigault de Genouilly et dont l'amiral Page avait pressenti l'avenir. La volonté de M. de Chasseloup dut triompher d'obstacles de toute nature pour constituer notre jeune et belle colonie et résister à de mesquines attaques et à d'inintelligents assauts. En ce qui concerne la géographie, il ouvrait ainsi la voie à des découvertes dont le champ est immense et qu'il inaugurait par le fructueux voyage de M. de Lagrée, lequel devait y succomber, et dont le zélé collaborateur, M. Francis Garnier, est devenu un de nos pionniers les plus ardents et les plus convaincus.

Toujours imbu du même esprit libéral qui ressort de tous ses actes, il affranchit la marine marchande d'entraves séculaires qu'une routine, que personne jusque-là n'avait oser briser, imposait à nos navigateurs.

Il porte les adoucissements les plus efficaces et les plus intelligents aux exigences de l'inscription maritime et, je me hâte de le dire, les marins, Messieurs, ne se sont pas montrés ingrats de ces faveurs; ils ont donné la mesure de leur reconnaissance en faisant preuve du plus noble dévouement dans les douloureuses époques que nous avons traversées. M. de Chasseloup introduit la même libéralité dans le régime de la pêche maritime et dans le système politique et administratif des colonies.

De concert avec l'Angleterre, il réglemente le mode d'éclairage des navires pendant la nuit, pour éviter les abordages, mode devenu, hélas! insuffisant, à mesure que la navigation se développe, comme vient fatalement de le prouver le mémorable sinistre dont la pensée assiége encore notre imagination.

Enfin, il crée la réserve de la flotte, que l'on peut assimiler à ce que l'on nomme aujourd'hui la mobilisation de l'armée; précieuse institution, qui permet une grande promptitude dans l'entrée en service des bâtiments de guerre. C'est à l'aide de la réserve que purent être envoyées avec rapidité de nombreuses troupes au Mexique. Cette rapidité, hélas! n'encouragea-t-elle pas le développement donné à l'expédition? et les facilités de transport que put offrir alors la marine ne furent-elles pas la cause d'illusions que les événements devaient fatalement dissiper?

En 1862, M. de Chasseloup se maria. Il avait su distinguer une jeune américaine, née à la Nouvelle-Orléans, de parents d'origine française appartenant à une des premières familles du pays. Remarquable non moins par le charme de son esprit que par celui de sa beauté, celle qui devait être madame la marquise de Chasseloup-Laubat joignait à l'attrait irrésistible qui n'appartient qu'au sang français, la solidité d'éducation que rendent nécessaires les habitudes anglo-saxonnes. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont reçu l'hospitalité de notre regretté président; et qui n'a été fasciné par l'exquise séduction de la maîtresse de la maison venant se joindre à la cordiale simplicité de son mari! Mais je dois m'arrêter devant la modestie comme devant la douleur de celle dont je me plais à vous entretenir, et qui voudra bien faire la part des entraînements d'un ami sincère et dévoué.

C'est en 1864, Messieurs, que vous êtes venus offrir à M. de Chasseloup la présidence de notre Société. Vous aviez pressenti l'homme, et votre premier jugement ne s'est jamais démenti. Rompant avec la tradition qu'avait suivie la Société dès sa création, vous avez réélu

successivement M. de Chasseloup, d'année en année, vous rendant compte qu'un président changeant tous les ans ne pouvait mettre au service de notre œuvre la même persévérance que celui qui espère pouvoir s'y dévouer pendant une longue période. Répondant à votre attente, il put ainsi s'attacher indissolublement à nos travaux.

Le 19 janvier 1867, il fut remplacé au ministère de la marine par M. l'amiral Rigault de Genouilly. Notre société put alors réclamer de lui, à notre grand profit, une collaboration plus intime, une participation plus usuelle à nos travaux. Ni l'une ni l'autre ne nous ont fait défaut. Vous l'avez vu, Messieurs, s'asseoir assidûment à nos réunions de quinzaine ; vous avez ressenti l'effet de son crédit dans nos relations avec les diverses autorités dont le concours nous était nécessaire ; vous avez enfin religieusement écouté sa voix dans vos assemblées générales.

Vers cette époque aussi, la société Franklin l'avait appelé à présider son œuvre, dont le but est de propager les bons livres. Il put ainsi, d'une manière toute particulière, contribuer à ce mouvement de l'esprit public en faveur de la création des bibliothèques de l'armée.

M. de Chasseloup ne pouvait demeurer inactif dans le grand mouvement libéral que l'empire accomplissait successivement. Il fut ministre présidant le conseil d'État, de juillet 1869 au 2 janvier 1870, et prit une part active aux travaux du Sénat, notamment à l'élaboration du sénatus-consulte de 1869.

Lorsque survinrent les douloureuses épreuves de notre pays, M. de Chasseloup était dans sa terre de la Charente-Inférieure; il y resta jusqu'à l'armistice et fut élu député à l'Assemblée nationale par ce département.

Ses premiers travaux donnèrent tout d'abord la mesure de ce qu'on pouvait attendre de lui. Lorsque, dès sa réunion, la Chambre voulut se rendre compte de l'état des services publics, il résuma dans un rapport le détail des efforts qui furent faits par les arsenaux de la marine pour venir en aide à l'armée pendant la guerre, et il terminait son œuvre par un exposé de la situation de la flotte. Ce rapport, aussi lumineux que consciencieux, ne vit pas le jour ; mais il fournit les principaux éléments de celui qui fut présenté à la Chambre, et qui réunissait l'ensemble de tous les services maritimes.

Vous savez, Messieurs, la place que, plus tard, par le travail assidu de la loi de recrutement, M. de Chasseloup avait conquise à l'Assemblée. Nommé à l'unanimité rapporteur de la commission de réorgani-

sation de l'armée, c'est à son labeur, qui ne s'est pas ralenti un seul jour, qu'est dû le mémorable rapport sur le recrutement de l'armée. Je ne crains pas d'être démenti par mes honorables collègues de la Chambre, en disant que M. de Chasseloup a été l'âme de cette loi nouvelle qui imposait à nos mœurs civiles l'institution du service obligatoire, institution d'autant plus difficile à créer qu'il était aisé de prévoir les efforts qui tendraient à en amoindrir les effets.

Poursuivant son œuvre, il préparait un nouveau rapport sur l'organisation de l'armée, lorsque, le 4 avril dernier, la mort est venue subitement l'enlever à notre affection comme à ses utiles travaux. Il a succombé littéralement à la peine, au milieu d'atroces souffrances, dans les bras de celle dont le courage s'est alors élevé à la hauteur de la perte qu'elle subissait, près de ses deux jeunes fils dont il s'efforçait de former le cœur à l'image de celui de cette mère chrétienne, laquelle, à son tour, les élèvera dans le sentiment du devoir à l'exemple de leur père.

Il est mort, regrettant de ne pouvoir mettre la dernière main à ce travail sur l'armée qui était devenu son rêve, à l'achèvement duquel il apportait toutes ses facultés, toute son énergie. Celui qui a l'honneur de parler devant vous a été le témoin anxieux des souffrances que lui causaient ses veilles, souffrances que, dans l'ardeur patriotique qui l'animait, il se refusait d'écouter.

Il sentait bien néanmoins que ce travail le minait, et il écrivait à ce sujet : « En tout, la conception est une jouissance, l'enfantement une douleur, la nature l'a voulu ainsi; dans un travail comme celui-ci, le projet est la jouissance, la réalisation, c'est l'enfantement. »

Il ne lui pas été donné de voir la réalisation de son œuvre.

Messieurs, un grand nombre de vous a connu M. de Chasseloup. C'était avant tout un homme de bien, puis un homme de travail. Les laborieux seuls étaient en honneur près de lui ; à ses yeux, l'art de bien faire passait avant l'art de bien dire. Minutieux, à l'excès quelquefois, il ne se contentait pas d'un ordre donné; il tenait, avec raison, à le savoir exécuté. Son désir de ne rien produire qui ne fût complet avait pour résultat de le faire paraître indécis, et l'adage du mieux ennemi du bien pouvait parfois lui être appliqué. Lorsqu'il avait une décision à prendre il se trouvait souvent tenté d'échapper à cette nécessité ; mais on était sûr que tout ce qu'il décidait était marqué au coin d'un grand sens pratique. Causeur aimable et recherché, il avait une érudition qui ren-

dait sa verve intarissable. Lorsqu'il occupait les plus hautes fonctions de l'État, de même que lorsqu'il était descendu du pouvoir, sa simplicité, sa bonhomie, son égalité, ses égards pour les autres, petits ou grands, ne se démentaient jamais, et j'en suis certain, Messieurs, vous l'avez tous jugé ainsi.

Il est mort en chrétien, et je ne saurais mieux dépeindre ses dernières pensées, qu'en vous citant les paroles qu'il prononçait devant vous à notre réunion générale de 1866. Parlant de ce qu'on pourrait appeler la philosophie de la géographie, il disait :

« C'est là pour l'homme le plus noble sujet de ses recherches, de ses méditations, et soit qu'il fouille dans les âges passés, pour y découvrir quelques traces de sa propre histoire, soit qu'il porte ses regards au delà du présent, il sent en lui, en même temps que sa faiblesse, cette divine émanation qui lui révèle que tout ne doit pas finir avec lui. »

C'est ce sentiment qui inspire le dévouement aux grandes choses, et qui fait que nous nous consacrons avec ardeur aux œuvres que nous ne sommes pas destinés à voir s'achever, dont nous ne profiterons pas nous-mêmes, mais que nous voulons pourtant léguer à ceux qui viendront après nous. Et parmi ces dévouements qui travaillent sans cesse au développement des destinées humaines, nous avons bien quelque droit de placer au premier rang ces hommes courageux dont la géographie s'énorgueillit à juste titre, ces voyageurs, ces marins, ces missionnaires, martyrs de la science, martyrs de la foi, tous intrépides pionniers de notre moderne civilisation.

Vice-amiral,

Baron La Roncière Le Noury.

Paris. — Impr. Paul Dupont, rue J.-J.-Rousseau, 41 (Hôtel des Fermes).

[26,953]
53748
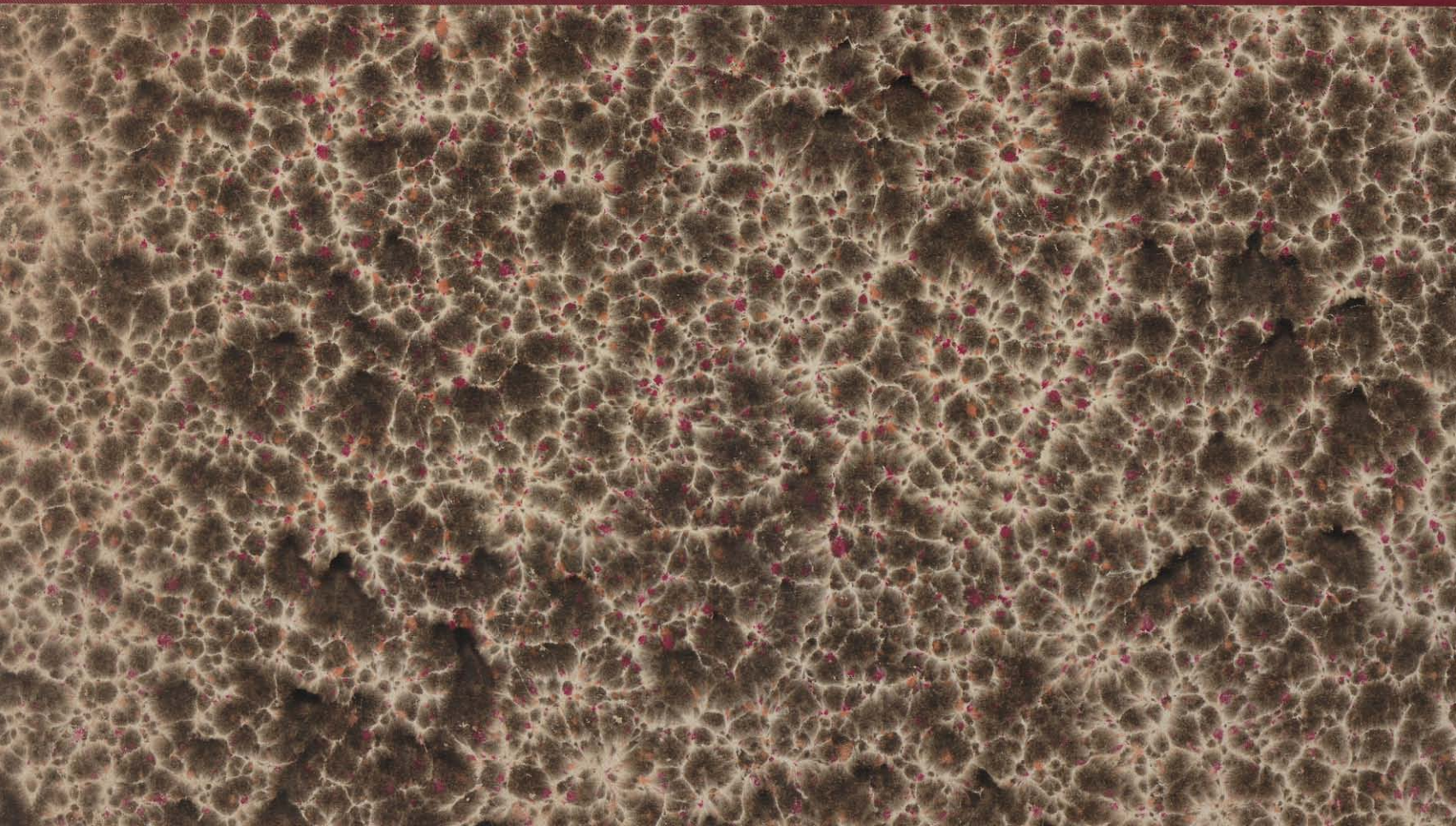
Paris.— Impr. Paul Dupont, rue Jean-Jacques-Rousseau, 41 (Hôtel des Fermes).